

Femmes et sciences en Europe

Depuis 1998, de nombreuses études initiées par l'Union européenne (UE) ont permis de mieux comprendre la situation des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche. Ces constats ont impulsé des initiatives en faveur des femmes scientifiques aux niveaux européens et nationaux.

CLAUDINE HERMANN

*Professeure à la retraite au département de physique de l'École polytechnique, vice-présidente de l'Association femmes et sciences.**

En 1999, une étude, le «rapport ETAN», a été remise au commissaire européen à la Recherche (1). Réalisée par un groupe d'expertes scientifiques et fondée sur des données statistiques sexuées souvent difficiles à obtenir à l'époque, elle décrit la situation des femmes dans l'enseignement supérieur et la recherche publique de l'Europe des 15.

Le rapport ETAN

Dans chaque pays, pour l'ensemble des disciplines, les étudiantes et les étudiants sont en nombres voisins et les femmes professeurs peu nombreuses. Mais ce «peu» est presque trois fois plus faible en Allemagne ou aux Pays-Bas que dans les pays latins. En France en 1998: 14% de femmes parmi les professeurs d'université (toutes disciplines confondues), 34% parmi les maîtres de conférences; en 2004: respectivement 17 et 40%.

Les femmes représentent envi-

ron 5% des académiciens des sciences des divers États (en France en 2006, 16 femmes sur 235 membres). Elles sont très peu nombreuses dans les postes nationaux de décision de la recherche. La Direction générale (DG) recherche a encouragé les femmes à postuler à des contrats euro-

péens ou à des fonctions d'experts: on est ainsi passé de 13% de femmes dans le 5^e Programme cadre de recherche et développement (PCRD) à 25% en 2003 dans le 6^e PCRD. Il est indispensable de définir des indicateurs statistiques pour interpréter les données brutes. Par exemple, «l'avantage



masculin» peut s'exprimer à partir de l'analyse suivante : dans les universités françaises en 2003, en droit et sciences économiques, 39 % des hommes enseignants-chercheurs, contre 18 % des femmes, occupaient un poste de professeur ; en biologie, 38 % des hommes étaient professeurs contre 11 % des femmes. L'avantage masculin est de $39/18=2,2$ en droit, et de $38/11=3,4$ en biologie.

Les biais sexués de l'évaluation par les pairs ont été analysés par deux biologistes suédoises (2) : en Suède en 1995, une femme devait avoir publié 2,6 fois plus qu'un homme pour avoir le même succès de financement auprès du Medical Research Council... Des études au Danemark ont abouti à la même conclusion ; aux Pays-Bas, la situation est plus nuancée. Une étude du CNRS (3) sur les promotions dans une section de biologie devrait être prochainement publiée.

Le rapport ETAN se termine par des recommandations à l'intention de l'UE et des États membres. Celles-ci, du type *mainstreaming* (intégration de l'égalité entre les sexes dans tous les systèmes, structures, institutions, pratiques), concernent un meilleur équilibre hommes-femmes dans les comités qui pilotent la recherche, la mise au point de meilleures conditions dans la pratique du métier de recherche, une plus grande attention à la dimension du genre dans les projets de recherche. Des actions positives

Des initiatives européennes pour les femmes scientifiques

(cherchant à rattraper les handicaps subis) devraient être développées pour encourager les jeunes filles à s'orienter vers les sciences ; pour mettre en place du *mentoring* (« marrainage ») d'étudiantes et de jeunes professionnel-le-s par des personnels confirmés.

Le groupe d'Helsinki

Placé auprès de la DG recherche, ce groupe des fonctionnaires nationaux « Femmes et sciences » de tous les pays associés au PCRD (30 pays au total) s'est réuni pour la première fois à Helsinki en 1999. Il a produit des statistiques sexuées (il existe maintenant un groupe parallèle des représentants statistiques) puis des rapports nationaux synthétisés en un rapport (4). Les rencontres semestrielles permettent des échanges fructueux sur les avancées au niveau de l'Europe et les initiatives prises dans d'autres pays, et des propositions pour l'UE. Les comptes rendus sont très largement diffusés pour aider à la sensibilisation à la problématique femmes et sciences.

Le rapport Women in Industrial Research (WIR) (5)

Les femmes représentent 15 % des chercheurs industriels de l'UE, avec de fortes disparités entre l'Allemagne où elles ne sont que 9,6 % – alors que ce pays assure un tiers de la recherche industrielle de l'UE – et la France où elles sont 20,6 %. Le rapport WIR a été présenté en 2003 à la conférence de Berlin : on y a constaté que les grandes multinationales ont une politique de promotion des femmes pour des raisons de meilleur fonctionnement et de rentabilité, et non par idéalisme.

La plate-forme européenne des femmes scientifiques (6)

Cette structure de lobbying auprès des institutions européennes se met en place. C'est une association internationale dont les membres sont des associations ou réseaux de femmes scientifiques des États membres.

Conclusion

Les nombreuses initiatives européennes en faveur des femmes scientifiques ont impulsé des actions dans les États membres, en particulier en France. On espère que tout ceci contribuera à faire avancer la question de la place des filles et des femmes en sciences, problématique qui a pris une importance particulière dans la perspective de manque de main-d'œuvre scientifique. ■

Claudine Hermann

→ NOTES/RÉFÉRENCES

* www.int-evry.fr/femmes_et_sciences/

1. Commission européenne, Direction générale de la recherche. *Politiques scientifiques dans l'Union Européenne : intégrer la dimension du genre, un facteur d'excellence*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2001. www.cordis.lu/improving/women/documents.htm.

2. WENNERAS, C., WOLD, A. Nepotism and sexism in peer review. *Nature*, 1997, vol. 387, p. 341-343.

3. *Journal du CNRS* n° 194 de mars 2006, p. 32-33.

4. Commission européenne, Direction générale de la recherche. *National Policies on Women and Science in Europe*. Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, mars 2002. www.cordis.lu/improving/women/policies.htm.

5. Commission européenne, Direction générale de la recherche. *Les femmes dans la recherche industrielle : réveillons l'industrie européenne !* Luxembourg : Office des publications officielles des Communautés européennes, 2003. <http://europa.eu.int/comm/research/wir>.

6. European Platform of Women Scientists, EPWS : www.epws.org.